

Ce bulletin est une suite du bulletin 13(10) intitulé *Les enjeux du loisir public québécois : la dimension sociale*. Une trame sous-jacente aux enjeux sociaux soulevés interpelle l'accessibilité. Mais au fait de quelle accessibilité parle-t-on? L'accessibilité à quoi? Qui est visé par l'accessibilité?

Les auteurs s'inspirent d'un enjeu : *l'accessibilité ne saurait être attribuable essentiellement à des lieux physiques et à des équipements*. La réflexion proposée prend en considération les facteurs de participation pour en dégager certains principes inspirants. Au centre de ceux-ci, on retrouve l'accessibilité à des interactions sociales significatives et réciproques ainsi qu'à un vécu loisir signifiant qui mobilise le potentiel des personnes.

Ce bulletin permet d'observer une amélioration de l'accessibilité pour tous aux offres de loisir public tout en soulevant que de nombreux défis sont encore à relever. Tiré de l'article paru dans *Agora-Forum* Vol. 13 no. 10

INTRODUCTION

Une brève revue historique permet de constater une évolution notable en matière d'intégration. Longtemps les personnes « différentes » présentant une vulnérabilité sociale et économique ont fait l'objet de craintes et d'une incompréhension qui faisaient en sorte qu'elles pouvaient être rejetées de la société et même parfois internées à vie. L'engagement des personnes elles-mêmes, de leurs parents et de proches a cependant favorisé le développement d'une conscience sociale accrue en cette matière et permis d'accroître les possibilités de participation de ces personnes à la vie sociale et économique de tous les jours.

Des législations, des réglementations et même des actes constitutionnels permettent de nos jours d'offrir de réelles possibilités à tous et à toutes de vivre normalement, « à part entière ». Mentionnons la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Organisation des Nations Unies, 1948), la *Charte des droits et libertés de la personne* (gouvernement du Québec, 1975), la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire,*

professionnelle et sociale (Québec 1978, rév. 2004), la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (OPHQ, 2009), la politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* (2016) et la *Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées* (2010), dont le Canada a ratifié l'an dernier le *Protocole facultatif*.

S'il est possible et stimulant d'apprécier le chemin parcouru, il est aussi possible d'entrevoir le chemin qu'il reste encore à parcourir en matière d'intégration. D'autant plus que, selon l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011* (EQLAV), 710 700 personnes présentent une incapacité modérée ou grave au Québec seulement.

Nous souhaitons par cet article contribuer à la réflexion sur l'intégration et plus particulièrement sur l'accessibilité au loisir. Cette réflexion prend en considération les personnes handicapées, mais aussi les familles défavorisées sur le plan économique et social ou immigrantes.

Nous considérons l'intégration dans la perspective d'une participation sociale pleine et entière à l'ensemble des activités de la vie courante.

1. L'ACCESSIBILITÉ : VERS UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

La notion d'accessibilité prend une place grandissante dans le travail des planificateurs, des concepteurs et des acteurs de nos collectivités, notamment les décideurs et intervenants des services municipaux. Mais de quelle accessibilité parle-t-on? La notion d'accessibilité universelle a servi couramment de référence au cours des dernières années (Fougeyrollas et coll., 2015, Société Logique, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec [COPHAN]).

Les écrits sur le sujet permettent de dégager ce qui sous-tend la conception de l'accessibilité : c'est la possibilité réelle qu'ont les personnes de pouvoir agir sur leurs conditions de vie (Caraës, Riault, 2014). Il est bon de préciser qu'il s'agit de la reconnaissance de la capacité d'agir de chacun. Toutes les personnes et non seulement les personnes ayant des incapacités ou qui vivent des formes d'exclusion sont considérées dans leur possibilité de jouer un rôle de citoyen actif et reconnu.

Deux dimensions de l'accessibilité sont généralement présentes dans la littérature scientifique et les préoccupations terrain. La première concerne l'environnement physique, soit le cadre bâti, les espaces publics, les infrastructures et les technologies de transport et de communication. Le qualificatif « universel » prône une conception de produits, d'objets et d'environnements conçus pour tous. Cela dans la mesure du possible, sans recourir à l'adaptation ou la conception spécialisée (« Design for all »). La seconde dimension concerne l'environnement social, par exemple le système politique et les structures gouvernementales, les organisations communautaires, les relations sociales et la représentation. Dans l'organisation des services de loisir, on parle d'information, d'accueil, de soutien à la participation, de modalités inclusives de gestion, etc.

Cette conception de l'accessibilité concerne directement la qualité du cadre de vie de tous. Il semble cependant que la mise en œuvre de cette conception ne bénéficie pas de tous les outils nécessaires (RIPPH, 2015, Steinfeld, 2015). Des efforts d'opérationnalisation sont identifiables et diverses équipes de chercheurs universitaires sont à l'œuvre (Fougeyrollas et coll., 2015) en cherchant à inclure l'accessibilité dans le champ plus large de l'accès. Ils en proposent six dimensions : la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité, l'abordabilité, l'utilisabilité et l'adaptabilité. Par ailleurs, certains professionnels du milieu municipal se sont regroupés pour former le Réseau Municipalités accessibles (RMA) afin de se donner un lieu commun de réflexion, de partage et d'avancement de dossiers sur l'accessibilité.

Un second enjeu peut être relevé, celui-là sur le plan politique. L'accessibilité est liée autant à l'élaboration de services et de programmes qu'à l'acquisition ou à l'aménagement d'équipements et à la création d'environnements sociaux utilisables par tous. Ici, ce sont les éléments de vision, d'orientation et de décisions organisationnelles et financières qui sont au cœur de l'enjeu. Interventions et initiatives sont balisées par différentes lois et leurs interprétations (jurisprudence), ce qui influe sur la sphère politique.

Les questionnements sont multiples : faut-il s'engager dans cette conception de l'accessibilité avec son qualificatif universel? Quelles sont les limites d'un tel engagement? Quels en sont les bénéfices? Quand doit-on aborder l'accessibilité dans un projet? Peut-on réellement rendre tous les espaces et objets efficaces en matière d'accessibilité? Mais surtout, est-ce suffisant pour réellement soutenir une participation pleine et entière pour tous les citoyens?

2. COMPRENDRE LES FACTEURS DE PARTICIPATION

L'accessibilité aux équipements de loisir n'est pas le but ultime. C'est plutôt une condition préalable qui favorise l'élargissement de la participation. Il importe donc de comprendre, au-delà de l'accessibilité physique, les facteurs clefs qui suscitent et soutiennent la participation en loisir.

D'abord, mieux comprendre la non-participation est une voie propice pour favoriser ensuite la participation de toutes les personnes.

2.1 L'AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL

L'accessibilité s'avère une condition essentielle pour assurer à tous les citoyens une participation sociale pleine et entière à la vie en société. Sans contredit, la diminution des barrières architecturales représente une première voie pour relever le défi d'offrir à tous l'accès aux ressources de loisir.

À ce chapitre, il est généralement reconnu que plus les préoccupations d'accessibilité pour tous sont intégrées tôt dans la conception d'un projet, plus celui-ci aura les qualités recherchées (Steinfeld, 2010, Caraës, Riault, 2014). Les acteurs sont nombreux. Pensons seulement aux architectes, ingénieurs, designers et gestionnaires associés à tout projet de construction de bâtiment public ou d'aménagement d'espace public. Leur attention va porter naturellement sur les aspects normatifs du Code du bâtiment et, idéalement, ils prendront en compte certains principes d'accessibilité. La compréhension partagée de l'accessibilité et le contexte dans lequel le projet s'inscrit sont alors d'une importance majeure. Si l'aspect normatif est une base d'aménagement, il ne saurait cependant suffire à un changement de mentalité reconnaissant la citoyenneté de chacun.

Il faut donc élargir la promotion de l'accessibilité à des environnements sociaux qui permettent d'avoir des relations significatives et positives avec les autres participants. Les défis font appel notamment à une conviction partagée à l'égard de la différence de chacun et à la créativité davantage qu'à des moyens financiers. Ainsi, l'accessibilité au loisir commande-t-elle de sensibiliser non seulement le personnel, mais aussi l'ensemble de la population à l'importance de soutenir la participation de tous les citoyens ainsi que le droit au loisir pour tous.

Dieser (2012) énonce clairement que les mesures de soutien à l'intégration et d'éducation au loisir ne doivent pas s'adresser uniquement aux personnes en situation de vulnérabilité, mais embrasser aussi l'intervention auprès des

collectivités. Pour mener à une réelle participation des personnes, il ne suffit pas de leur donner accès aux espaces et aux équipements. Il faut qu'elles y trouvent un accueil favorable des diverses personnes qui fréquentent ces lieux. Cela demande aussi de cultiver la confiance des personnes en situation de vulnérabilité de pouvoir accéder à une expérience positive.

2.2 LA COMPRÉHENSION DES FACTEURS INTRAPERSONNELS

Force est toutefois de constater que trop souvent les personnes en situation de vulnérabilité véhiculent elles-mêmes des préjugés à l'égard d'une telle participation et perçoivent des contraintes majeures à leur propre intégration. Si les facteurs externes d'accessibilité physique et sociale sont déterminants, ils ne sont pas exclusifs et les aplanir n'est pas nécessairement garants de mener à la participation de tous. Comme mentionné par Thibault et Lavigne, « *même si toutes les barrières financières et architecturales étaient levées, même si tout était gratuit et physiquement accessible, il est loin d'être certain que la participation serait assurée. On doit maintenant s'attaquer aux autres obstacles que sont les contraintes intrapersonnelles et les contraintes relationnelles, fortement associées à l'éducation au loisir* ». (2016)

Les facteurs intrapersonnels sont particulièrement éclairants pour comprendre avec plus d'acuité l'évaluation que pourrait faire un gestionnaire dépité à la suite d'un projet d'intégration qui ne donne pas les résultats voulus : « *Nous avons investi des sommes financières importantes dans l'aménagement d'espaces, d'équipements et de matériel, et nous constatons que l'achalandage n'a pas augmenté.* » Ce propos confirme que, au-delà de l'aménagement physique, d'autres dimensions sont en jeu. Hutchinson et Robertson (2012) expliquent que l'éducation au loisir doit viser le renforcement du potentiel de la personne à intégrer un vécu loisir qui permet une réelle amélioration de sa qualité de vie. Dattilo (2015) propose un modèle intégrateur propice à l'acquisition d'un vécu loisir significatif qui mobilise le potentiel des personnes en situation de vulnérabilité. La cible devient ici la qualité de l'expérience de loisir qui elle seule peut permettre une réelle intégration de tous.

Les réflexions et travaux de Carbonneau, Cantin et St-Onge (2015) permettent de mieux comprendre les déterminants d'une expérience de loisir inclusive. L'atteinte d'une telle expérience se construit par la conjugaison de 1) l'accessibilité à des sites d'activités et équipements de loisir, 2) le fait que la personne puisse comprendre et s'engager dans une activité de loisir significative qui mobilise son potentiel et 3) les possibilités de vivre des relations significatives et d'avoir des interactions positives réciproques avec les autres participants.

Cette approche enrichit la réflexion sur les efforts d'amélioration de l'accessibilité qui doivent être déployés pour favoriser une participation pleine et entière au loisir. Le fait de pratiquer simplement une activité ne saurait être garant d'un désir de poursuivre la pratique de cette activité. Négliger cette dimension risque de perpétuer la non-participation au loisir de plusieurs citoyens et d'accentuer l'incompréhension face à la non-utilisation ou la sous-utilisation des ressources de loisir mises en place.

Concrètement, la prise en compte des facteurs intrapersonnels complexifie-t-elle davantage l'offre de services publics de loisir? Tenir compte des motivations de la personne (intérêts, attentes, passion) et lui permettre de mettre à profit avec succès son potentiel sont-ils hors de portée des services de loisir? Quelles sont les pratiques inspirantes dans ce domaine? Comment mettre en place des approches vraiment efficaces qui favorisent l'accès au choix et à la participation? L'enjeu de l'accessibilité pour tous commande entre autres de développer des partenariats avec le milieu associatif et celui de la santé pour mettre en place des conditions gagnantes susceptibles de soutenir une participation viable.

3. PRINCIPES INSPIRANTS À GÉNÉRALISER

Une étude en cours (Carbonneau, 2017) a permis de mettre en lumière des principes inspirants de soutien à l'intégration qui misent sur le développement de partenariats entre le milieu municipal, le milieu associatif des personnes handicapées et le milieu de la santé. Depuis trop

longtemps, chacun de ces milieux travaille en silo. Il est urgent de reconsidérer les façons de faire pour mettre en commun les expertises conduisant à une participation optimale pour tous.

Les données préliminaires de l'étude de Carbonneau font ressortir certaines conditions communes aux approches inspirantes recensées. Au-delà des considérations financières et matérielles, ce qui prime, c'est l'engagement d'une équipe de personnes de divers horizons avec une vision positive de l'intégration et la mise en commun de leurs efforts dans le respect qui fait la différence.

La présence d'un leadership à l'égard de la cause de l'accessibilité est un point de départ commun aux diverses pratiques inspirantes recensées. L'existence de partenariats efficaces ancrés dans un réel désir de collaboration entre les milieux associatif, municipal et de la santé est sans contredit le second élément. Pour être viable, le recours au partenariat doit être partagé tant par les intervenants impliqués que par la direction de leur organisation. Dans le même ordre d'idées, une volonté politique favorable à l'accessibilité fait une grande différence.

C'est dans ces conditions que la créativité des divers groupes a pu s'exprimer, donnant naissance à des outils et des approches novateurs pour soutenir la participation en loisir pour tous, que ce soit par un partage plus efficace d'informations sur les personnes visées par l'intégration, le partage des expertises dans la gestion des relations au quotidien ou l'adaptation des activités proposées.

CONCLUSION : CONSOLIDER LA CULTURE DE L'ACCESSIBILITÉ

Comme présenté, le concept d'accessibilité s'inscrit au cœur des pratiques inclusives et de l'exercice des droits de la personne. L'accessibilité est teintée de nuances, parfois en contradiction, parfois en complémentarité, mais pour s'y repérer, il faut conserver notre attention sur la reconnaissance de la citoyenneté de chacun.

L'accessibilité est une considération fonctionnelle et environnementale. La dimension de l'accès ouvre des horizons sur la participation et nous

amène aux choix de la personne et de la collectivité dans la volonté de vivre ensemble.

S'il est possible d'observer une amélioration de l'accessibilité pour tous aux offres de loisir public, de nombreux défis sont encore à relever. Pensons à l'amélioration de certains programmes politiques, aux incessants efforts de sensibilisation, à l'aménagement d'espaces, d'objets, et d'équipements physiques, et aussi à

Pour consulter la bibliographie :
références bibliographiques [OQL 14\(14\)](#)

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/F_278474789_Biblio_texte_agora.pdf

l'amélioration des connaissances et des modes d'intervention qui prennent en compte les facteurs intrapersonnels.

Le développement de partenariats avec le milieu associatif et le milieu de la santé est aussi une condition essentielle pour soutenir pleinement la participation de tous.

* Marc St-Onge M. arts, Observatoire québécois du loisir (OQL) et Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

Hélène Carbonneau, Ph. D. Laboratoire en loisir et vie communautaire, Université du Québec à Trois-Rivières